

Lettres

Les épreuves ont pour référence les programmes de français du lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel).

Pour l'épreuve orale d'admission, les textes proposés à l'étude des candidats seront extraits des six œuvres suivantes :

- Louise Labé, *Sonnets*
- Molière, *L'École des femmes*
- Choderlos de Laclos, *Les Liaisons dangereuses*
- Victor Hugo, *Les Orientales*
- Jean Giono, *Jean le Bleu*
- Eugène Ionesco, *Le Roi se meurt*

Histoire

- Les révolutions dans l'espace atlantique : Amérique, France, Saint Domingue (1775-1804) (question nouvelle).
- Le travail en Europe occidentale des années 1830 aux années 1930. Mains-d'œuvre artisanales et industrielles, pratiques et questions sociales.

Géographie

- Métropoles et métropolisation en France (question nouvelle).
- Frontières.

Pour la session 2024, les questions en histoire et en géographie sont :

Histoire

- Les révolutions dans l'espace atlantique : Amérique, France, Saint Domingue (1775-1804)
- L'Empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales, de la conférence de Berlin (1884-1885) aux Accords d'Evian de 1962 (question nouvelle)

Géographie

- Métropoles et métropolisation en France
- Frontières

Note de cadrage pour la nouvelle question d'histoire au programme des sessions 2023 et 2024

Les révolutions dans l'espace atlantique : Amérique, France, Saint Domingue (1775-1804)

La nouvelle question d'histoire moderne croise en partie celle qui avait été inscrite aux programmes du CAPES et de l'Agrégation externes pour les sessions de 2005 et 2006 : *Révoltes et révolutions en Europe (Russie incluse) et aux Amériques de 1773 à 1802*.

Surtout, elle s'inspire directement du thème 2 du programme de la classe de Seconde professionnelle : *L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1764)*. Celui-ci relie trois révolutions : d'Amérique, de France et de Saint-Domingue.

Le cadre chronologique retenu est compris entre les débuts de la Révolution américaine (bataille de Lexington, le 19 avril 1775), la proclamation de l'indépendance de Saint-Domingue sous le nom d'Haïti (1^{er} janvier 1804), et le sacre de Napoléon (2 décembre 1804), ce dernier événement étant retenu par certains comme marquant la fin de la Révolution française [Michel Biard, Pascal Dupuis, *La Révolution française. 1787-1804*, Paris, Armand Colin, 2020 (1^{ère} éd. 2004)]. Les deux auteurs reprenaient la date retenue par Alphonse Aulard pour son *Histoire politique de la Révolution française. Origines et Développement de la Démocratie et de la République (1789-1804)*, parue en 1901].

Si le cadre chronologique est relativement resserré (mais riche d'événements), le cadre géographique est quant à lui très vaste, puisqu'il s'étend de part et d'autre de l'Atlantique. Et l'intitulé de la question donne bien l'espace atlantique comme celui dans lequel s'inscrivent les trois révolutions.

En 1955, Jacques Godechot et Robert Palmer exposèrent le concept de « révolution atlantique ». Ce concept entendait réunir toutes les révolutions de part et d'autre de l'Atlantique en mettant l'accent sur les points qui les unissaient. Ce concept fécond donna lieu à de multiples débats et de nombreuses recherches. Le principal reproche adressé à la « révolution atlantique » était de minimiser les spécificités de chacune des révolutions. L'intitulé de la question actuelle, « les révolutions de l'espace atlantique » marque bien le pluriel des révolutions, celles-ci s'inscrivant dans un espace commun, l'Atlantique [Annie Jourdan, *La Révolution française, Une histoire à repenser*, Paris, Champs histoire, 2021]. Il s'agit en effet d'inscrire les révolutions de l'espace atlantique dans le cadre d'une « culture atlantique », c'est-à-dire une culture partagée née des connexions, et des échanges tissés depuis le XVI^e siècle de part et d'autre de l'Atlantique [Cécile Vidal, « Pour une histoire globale du monde atlantique ou des histoires connectées dans et au-delà du monde atlantique ? », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2012/2 (67^e année), p. 391-413].

Les échanges et les circulations concernent les domaines économiques, culturels, religieux. Ces circulations « parcourent, déstabilisent et réorganisent l'espace européen et américain » [Pierre-Yves Beaurepaire, Silvia Marzagalli, *Atlas de la Révolution française*, coll. Atlas, Autrement, 2021 (3^e éd.)].

L'espace atlantique est marqué par une économie coloniale spécifique fondée sur l'exploitation esclavagiste. Le XVIII^e siècle voit le commerce des esclaves progresser fortement. Ainsi, Saint-Domingue voit sa population d'esclaves passer de 24.000 en 1713, à près de 500.000 en 1789, les Blancs n'étant pas plus de 28.000. La question de la liberté y est soulevée, notamment par l'abbé Raynal qui publie en 1770 son *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, dans laquelle il dénonce la pratique de l'esclavage. Le désir de liberté grandit (le nombre des évasions d'esclaves - le marronnage - progresse fortement).

Ce désir de liberté est le dénominateur commun des trois révolutions, mais tous ne donnent pas le même sens à ce mot de liberté.

Pour les *Insurgents* des Treize colonies britanniques d'Amérique du Nord, ils entendent par liberté celle de faire leurs choix politiques en s'émancipant de la tutelle de Londres [Bernard Cottret, *La Révolution américaine. La quête du bonheur (1763-1787)*, Paris, Perrin, 2003]. Ils n'ont pas l'intention d'accorder la liberté à leurs esclaves. C'est précisément cette liberté-là que veulent les esclaves de Saint-Domingue. Or, les révolutionnaires de 1789 n'ont pas rédigé la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* pour les esclaves

des possessions françaises. Ce décalage fondamental explique la révolution des esclaves de Saint-Domingue [Yves Bénot, *La Révolution française et la fin des colonies (1789-1794)*, Paris, La Découverte, 2004 (1^{ère} éd. 1987). Bernard Gainot, *La révolution des esclaves. Haïti 1763-1803*, Paris, Vendémiaire, 2017].

Si, néanmoins, la liberté est bien le trait d'union entre les trois révolutions, elles ont bien chacune leurs spécificités. Alors que la Révolution américaine se fait pour la liberté, et elle seule, la Révolution française proclame dans l'article premier de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », mettant sur un même plan liberté et égalité [Michel Biard, Philippe Bourdin, Silvia Marzagali, *Révolution, Consulat et Empire*, Paris, Belin, 2010. Tome IX, *Histoire de France* sous la direction de Joël Cornette. Jean-Clément Martin, *La Révolution française. Ruptures et enchaînements, La Documentation photographique*, n° 8054, CNRS, 2006. Pierre Serna, *La Révolution française, La documentation photographique*, n° 8141 CNRS éditions, 2021].

En guise de brève conclusion, trois écueils à éviter :

- Étudier les trois révolutions séparément au lieu de les croiser.
- Avoir une vision téléologique de l'histoire (la chute de la monarchie française n'était nullement inscrite dans les décennies qui la précédèrent).
- Exagérer les ruptures en méconnaissant les continuités, les évolutions, les adaptations (voir Alexis de Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution*, 1856).

Dans les programmes d'histoire de la voie professionnelle cette question est abordée à plusieurs reprises.

En CAP, dans le premier thème « La France de la Révolution française à la V^e République : l'affirmation démocratique » il est précisé « La Révolution française a aboli l'Ancien régime et la monarchie mais l'établissement durable de la République et de la démocratie est le fruit d'une histoire complexe. L'héritage révolutionnaire pèse sur l'image de la république et des républicains tout au long du XIX^e siècle. ». Le premier repère du programme étant « 1789 : Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ».

Mais c'est surtout dans le deuxième thème de Seconde baccalauréat professionnel « L'Amérique et l'Europe en révolution (des années 1760 à 1804) » que s'inscrit cette question. Le programme la précise ainsi :

« À partir des années 1760, l'Europe et l'Amérique connaissent d'importantes révolutions. Aussi distinctes que soient ces dernières, elles n'en sont pas moins marquées par une aspiration à la liberté qui doit beaucoup à l'inspiration de la philosophie des Lumières.

- La Révolution américaine (1775-1787) : les « insurgés » des treize colonies contestent la domination britannique, appuient leur volonté d'indépendance sur la proclamation de droits inaliénables de l'homme (1776) et créent de nouvelles institutions politiques (Constitution de 1787). La France apporte son soutien à la Guerre d'indépendance dont les développements ont un grand retentissement en Europe.

- La Révolution française (1789-1799) : les révolutionnaires déclarent les droits de l'Homme et du Citoyen (1789), abolissent la monarchie en donnant à la France une première constitution écrite avant d'établir une république.

- La Révolution de Saint-Domingue (1791-1804) : une révolte d'esclaves en août 1791 conduit à l'indépendance et à la proclamation de la République d'Haïti, première république issue d'une révolte d'esclaves. Malgré les ravages de la guerre civile après 1804, la Révolution de Saint-Domingue a un retentissement dans l'ensemble du monde atlantique. ».

L'ensemble des notions et mots-clés, des capacités, des repères qui viennent compléter cette description devront bien évidemment être connus des candidats.

Le candidat pourra enfin considérer le dernier thème de Seconde baccalauréat professionnel « Métiers, compagnons, compagnonnage et chef-d'œuvre au XIX^e siècle » qui s'inscrit dans une certaine mesure dans la question du concours : « Pendant la Révolution, en 1791, toutes les associations ouvrières (corporations et sociétés compagnonniques) sont interdites. ».

Au-delà des programmes d'histoire la connaissance de ceux d'enseignement moral et civique sera un atout supplémentaire pour le candidat. Il aura ainsi profit à connaître les thèmes de CAP et de Seconde baccalauréat

professionnel intitulées tous les deux « La Liberté, nos libertés, ma liberté » qui font un large écho à cette question d'histoire : « À la fin du XVIIe siècle, l'idée d'une liberté individuelle inaliénable commence à être reconnue en Europe. Les révolutions du XVIIIe siècle consacrent la liberté comme un droit fondamental de l'Homme. La liberté se concrétise par un ensemble de lois qui définissent les droits garantissant les libertés individuelles et collectives (liberté de conscience, liberté d'expression, liberté d'association, libertés politiques et syndicales et droit au respect de la vie privée). ».

Note de cadrage pour la nouvelle question d'histoire au programme de la session 2024

- L'Empire colonial français en Afrique : métropole et colonies, sociétés coloniales, de la conférence de Berlin (1884-1885) aux Accords d'Evian de 1962 (question nouvelle).

Cette question sera au programme pour la session **2024**. Question en commune avec le CAPES, elle vise au rapprochement des deux concours pour permettre une préparation simultanée. La présente lettre de cadrage reprend celle du CAPES en précisant l'articulation spécifique avec les programmes de la voie professionnelle. Elle tient donc compte de la manière dont l'Afrique est présente à l'époque contemporaine dans les programmes scolaires d'enseignement d'histoire, programmes scolaires que les lauréats du concours mettront en œuvre.

Plusieurs thématiques peuvent être développées autour de la question au programme : il s'agit, à propos d'un territoire déterminé et de ses habitants ainsi que d'exemples précis, de mobiliser des notions qui ont été travaillées par la riche historiographie de ces dernières décennies, et qui ont toutes été renouvelées par une perspective d'histoire globale et de croisement des regards, comme par celle de l'histoire connectée. Ces notions sont celles d'impérialisme colonial, de société coloniale et de décolonisation. Toutes ont leur portée et leurs limites.

Il s'agit aussi de raconter une histoire, avec ses moments clefs et ses grands repères. La conférence de Berlin de 1884-1885, qui ouvre sur l'impérialisme colonial français et son heurt avec d'autres (comme lors de l'incident de Fachoda), mais aussi sur un tableau de l'empire colonial français en Afrique avant 1914, de sa composition et de son organisation juridique, institutionnelle et spatiale (départements d'Algérie, Afrique Occidentale Française, Afrique Equatoriale Française, protectorats, gouvernement par décret, Code de l'indigénat...). La conférence de Berlin permet notamment d'aborder le tracé des frontières, leurs logiques et la production de territoires qui au moment des indépendances (près de 70 ans après) se revendiquent des États-nations. On interroge aussi les limites de la domination française, une domination qui reste fragile et contestée (lutte de Samory Touré contre la pénétration française en Afrique de l'Ouest, révoltes de Madagascar de 1895 à 1906). L'aspect évolutif de cette domination et de ses contestations est aussi à prendre en compte au long de la période, avec la guerre du Rif, ainsi que l'affirmation et l'organisation d'élites contestataires au sein des colonies à l'image du Néo-Destour en Tunisie, puis la formation de futurs dirigeants comme Léopold Sédar Senghor et Félix Houphouët-Boigny. Au-delà de ces moments, le sujet invite à sortir du face-à-face entre colonisés et colonisateurs pour comprendre le fonctionnement quotidien de la société coloniale et de ceux qui la composent, dont les intermédiaires, les femmes et les chefs de village. Les candidats devront mettre l'accent sur les modalités de mise en valeur de l'Empire, les échanges économiques, sociaux et culturels entre les colonies et la métropole. Il conviendra d'envisager la question du travail dans les colonies françaises par exemple le travail traditionnel de la terre à comparer avec celui des grandes plantations ainsi que les différentes modalités suivant lesquelles la main-d'œuvre locale est mobilisée par les chantiers entrepris par l'État colonial (entretien des routes, construction de chemin de fer, construction d'édifices...).

On met ainsi en rapport le projet de l'assimilation, tel qu'il a été défini par Arthur Girault dans ses *Principes de la colonisation et de législation coloniale* avec la réalité coloniale, et ce jusqu'aux réformes tardives et limitées qui font suite à la conférence de Brazzaville de 1944, dans les années qui voient les massacres de Sétif (1945), de Madagascar (1947).

Les deux conflits mondiaux et l'implication des populations colonisées, voire du territoire africain durant la Seconde Guerre mondiale font surgir la partie africaine de l'Empire comme enjeu et ressource pour les belligérants. Des espoirs ou opportunités sont suscitées, alors même que l'existence des empires coloniaux est contestée par les deux puissances sorties renforcées du second conflit mondial.

Durant la Grande Guerre, le territoire africain est à la fois un enjeu et une ressource pour les belligérants alors qu'une partie des populations locales doit aller en Europe pour travailler dans les usines ou combattre sur le front. Ce rôle stratégique est amplifié lors de la Seconde Guerre mondiale, puisque la France libre accomplit ses premiers faits d'armes en Afrique en s'appuyant notamment sur des soldats recrutés en AEF. Le continent

est aussi un terrain d'affrontement entre la France libre et le régime de Vichy. Des espoirs ou opportunités sont suscitées, alors même que l'existence des empires coloniaux est contestée par les deux puissances sorties renforcées du conflit.

La décolonisation de l'Afrique, entre règlements tunisien et marocain, guerre d'Algérie, décolonisation de l'Afrique subsaharienne, à la charnière des IV^e et V^e Républiques, est à inscrire dans la longue durée des rapports entre la métropole et ses colonies, de l'exposition coloniale de 1931 qui témoigne d'un intérêt de surface aux débats sur les conséquences économiques et géopolitiques de cette décolonisation. Mais la question de la place des nouveaux Etats décolonisés dans un monde marqué par la guerre froide et l'émergence du tiers-monde (conférences de Bandung (1955) et de Belgrade (1961)) est aussi centrale.

Enfin, la complexité de la société coloniale – des sociétés coloniales, qui se joue à la fois dans des questions d'identités, dans le fait que l'on se trouve ou pas dans une colonie de peuplement, dans des interactions multiples, des transferts culturels à la résistance ou à la réaffirmation culturelle, dans les rapports économiques au sein des territoires, doit être mise en relief tout autant durant la période coloniale qu'au moment des indépendances.

Dans les programmes d'histoire de la voie professionnelle cette question est abordée à plusieurs reprises. En 3^{ème} prépa métiers, dans le thème 2, « Le monde depuis 1945 », figure un axe « indépendance et construction de nouveaux Etats ». On précise que « l'effondrement rapide des empires coloniaux est un fait majeur du second XX^e siècle » et on recommande d'étudier les modalités d'accès à l'indépendance à partir d'un exemple au choix de l'enseignant.

En CAP, dans le premier thème « La France de la Révolution française à la Ve République : l'affirmation démocratique » il est précisé « En 1958, face à l'instabilité de la IV^e République et dans le contexte de la crise algérienne, Charles de Gaulle pose les bases d'une nouvelle République attribuant plus de pouvoir au Président de la république. »

En première baccalauréat professionnel le premier thème « Hommes et femmes au travail en métropole et dans les colonies françaises (XIX^e siècle-1^{ère} moitié du XX^e siècle) » se prête particulièrement à un réinvestissement de cette question de l'empire colonial. Il est d'ailleurs précisé « Dans les colonies françaises coexistent le travail traditionnel de la terre et celui des grandes plantations* [rappelons que les astérisques des programmes signalent les notions et mots-clés]. Les chantiers entrepris par l'État colonial (entretien des routes, construction de chemin de fer, construction d'édifices...) mobilisent la main-d'œuvre locale selon différentes modalités. ». Les notions (plantations, empire colonial, esclavage) ou le repère « 1946 : Loi Houphouët-Boigny, abrogation du travail forcé dans les colonies » devront être connues des candidats.

Cette question trouve aussi un large écho dans le deuxième thème de première baccalauréat professionnel « Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945) ». Il y est indiqué que « la Grande Guerre, née d'une crise du système traditionnel des alliances, est une guerre terrestre (fronts), maritime et pour la première fois aérienne. Européenne puis mondiale, elle mobilise des millions de soldats. Elle devient totale avec la mobilisation de toutes les forces vives en Europe, mondiale avec le recours aux empires coloniaux* et l'entrée en guerre de nouveaux États (au premier rang desquels les États-Unis). »

Il y est indiqué également : « En France, le régime de Vichy né de la défaite de 1940 suscite diverses réactions : attentisme, collaboration, résistance. Les colonies françaises d'Afrique sont, avec la résistance intérieure, l'assise de la France libre* du général de Gaulle. La guerre qui a fait environ 60 millions de morts s'achève en Europe le 8 mai et en Asie le 2 septembre 1945. La fin de la guerre aboutit à de nouveaux rapports de force dans lesquels les États-Unis et l'URSS jouent les premiers rôles. L'affaiblissement des puissances européennes favorise les mouvements anticolonialistes* ».

Les notions à travailler « anticolonialisme ou empire colonial » ainsi que les repères « 28 août 1940 : Brazzaville, capitale de la France libre ; 1943 : Publication du Manifeste du peuple algérien ; 8 mai 1945 : Fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, massacres de Sétif et Guelma » ne manqueront pas d'attirer l'attention des candidats.

Le programme de la classe de terminale baccalauréat professionnel permet enfin d'aborder à de multiples reprises la question de l'empire colonial français en Afrique. Dans le premier thème « Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945 » où l'on indique « Depuis 1945, le jeu des puissances domine les relations internationales. D'abord organisé autour des États-Unis et de l'URSS, le monde connaît l'émergence de nouveaux États issus de la décolonisation* et du non-alignement, et l'affirmation de

nouvelles organisations régionales : la guerre froide n'empêche pas une certaine multipolarité. » puis « dans les années 1950 et 1960, de nouveaux États émergent en lien avec le processus de décolonisation et plusieurs pays s'efforcent de définir une troisième voie, « le non-alignement ». ». Les notions (non-alignement ou décolonisation) sont eux aussi à connaître. Dans le second thème enfin « Vivre en France en démocratie depuis 1945 » la mention « La IVe République est confrontée aux aspirations des peuples colonisés à l'indépendance, et y répond de manière inégale. La Tunisie et le Maroc obtiennent leur indépendance, alors que l'Indochine est quant à elle le théâtre d'une guerre de décolonisation. C'est une autre guerre en Algérie qui entraîne une crise politique majeure et emporte la IVe République. » ainsi que le repère « 1954-62 : Guerre d'indépendance de l'Algérie. » s'inscrivent pleinement dans la question du concours.